

GRAND PRIX Rapides du Val de Marne

Cahier des Charges

Article 1

Tout club du département peut organiser un Open du Grand Prix Rapides du Val de Marne.

La candidature doit être présentée au Comité du Val de Marne, sachant que 6 Opens doivent être réalisés par saison. En cas de multiples candidatures, les clubs n'ayant pas organisé d'Open la saison précédente sont prioritaires.

Le club candidat doit proposer une date et faire le nécessaire pour s'y tenir. Dès qu'il est retenu par le comité, il devient l'organisateur du tournoi à la date fixée d'un commun accord avec ce dernier.

Article 2

Le club organisateur doit proposer **une salle permettant l'accueil d'au moins 140 participants.**

Bien que tous les frais soient assurés par le Comité du Val de Marne du Jeu d'Échecs, toute la partie logistique (installation de la salle, récupération des pendules et des échiquiers, achat des récompenses et du goûter) est à la charge de l'organisateur. La perception des droits d'inscription au bénéfice du Comité du Val de Marne est également à la charge du club organisateur. Ce dernier sera remboursé des frais engagés après émission d'un bilan financier incluant toutes les pièces justificatives.

Article 3.

L'organisateur doit veiller à se procurer les jeux, tapis échiquiers souples et pendules pour au moins 140 participants auprès du comité du Val de Marne.

Il désigne un responsable pour la gestion de ce matériel durant la durée du tournoi.

Ce dernier doit veiller à la bonne utilisation de ce matériel par les joueurs et à sa bonne conservation.

Le responsable contrôle à cet effet, avec l'aide d'adhérents de son club, l'installation des échiquiers et des pièces au début de la première partie en notant éventuellement les pièces manquantes sur la fiche navette, et veille à ce que chaque joueur dispose les pièces à leur place respective sur l'échiquier à la fin de chaque partie, et ce jusqu'à la dernière. L'arbitre fait une annonce avant chaque ronde rappelant ces consignes.

A la fin des tournois, il lui appartient de contrôler le rangement des pièces qui toutes doivent être présentes sur l'échiquier, dans les boîtes ou coffrets appropriés.

Toute pièce de jeu, et à fortiori toute boîte ou coffret contenant un jeu complet, ou une pendule ou tapis souple, empruntée mais manquante et non restituée au comité, entraîne la responsabilité de l'organisateur. Ce dernier devient débiteur du prix du matériel manquant auprès du comité.

L'organisateur doit prévoir également des feuilles de parties afin de satisfaire la demande d'un ou plusieurs joueurs souhaitant noter leur partie.

Article 4

Le responsable technique du Comité Départemental est en charge du recrutement d'un arbitre fédéral AF3 et de l'homologation des tournois. Il doit effectuer la demande auprès de la Ligue au moins 3 semaines avant la tenue de l'Open.

Article 5

La confection et la diffusion de l'affiche à tous les clubs sont assurées par le responsable technique du Département **environ 3 semaines** à l'avance, résumant les informations essentielles à l'Open (Lieu, montant de l'inscription, horaires, coordonnées du ou des responsables, coordonnées de l'arbitre, etc.....). Cette affiche est mise en ligne sur le site internet de la Ligue Ile de France des Echecs ainsi que sur le blog du Comité.

Article 6

Il est rappelé que chaque tournoi est ouvert à tous les joueurs **licenciés (licence A ou B) dans le département. Il n'est autorisée aucune dérogation à tout joueur non-licencié le jour de la rencontre.**

Article 7

Les droits d'inscription sont perçus par le club organisateur. Celui-ci doit s'organiser de telle sorte que la compétition débute à 14h précise.

Il est important de dissocier la validation de la pré-inscription et le paiement de cette inscription. Chaque joueur dispose jusqu'à la fin de la ronde 1 pour régler auprès de l'organisateur le droit d'inscription. Le défaut de paiement à l'issue de la ronde 1 entraîne le non appariement à la ronde 2 et au delà si le joueur ne régularise pas sa situation.

Tout joueur non pré-inscrit auprès de l'arbitre avant la veille à 23h doit renseigner une fiche d'inscription dont le modèle est joint en annexe de ce document. Cette fiche doit être mise à disposition des joueurs par le club organisateur. De plus les droits d'inscription sont augmentés (cf art. 3 du règlement de la compétition).

Article 8

Les appariements se font au système suisse avec le logiciel PAPI (dernière édition) de la FFE. L'arbitre (AF3) est en charge de cette action. Il récupère la base des joueurs licenciés et enregistre les pré-inscriptions que lui ont fait parvenir les divers responsables de club.

Article 9

Chaque Open est composé de 3 tournois conformément à l'article 2 du règlement :

- le premier pour les joueurs ayant un Elo strictement inférieur à 1100
- le second pour les joueurs ayant un Elo égal ou supérieur à 1100 et inférieur ou égal à 1499
- le troisième pour les joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1500

Chaque tournoi se déroule en 7 rondes de 15 minutes par joueur.

La première ronde doit impérativement débiter à 14h.

A titre indicatif, l'horaire de rondes ci-après peut être appliqué :

Ronde 1	14h00
Ronde 2	14h40
Ronde 3	15h20
Ronde 4	16h00
Pause/Gouter	
Ronde 5	16h50
Ronde 6	17h30
Ronde 7	18h10
Remise des prix	18h50

Article 10

A l'issue de chaque open du Grand Prix Rapide du Val de Marne, et pour chaque tournoi, les trois premiers ou premières constituant le podium du classement sont récompensé(e)s par un trophée ou une coupe.

Afin d'encourager la participation des personnes du sexe féminin au Grand Prix Rapide du Val de Marne, un lot peut être attribué à la première féminine.

Une récompense sous forme de médaille est remise à tous les participants hormis ceux ayant déjà reçu un trophée ou une coupe.

Article 11

A la fin du tournoi, l'arbitre principal du tournoi doit envoyer les fichiers résultats dans les 72h au Responsable Technique du Comité Départemental afin que celui-ci puisse effectuer les classements généraux et assurer l'homologation des tournois auprès de la Ligue IDF.

Article 12

A l'issue de la manifestation, l'organisateur doit réaliser le bilan financier de l'Open en intégrant les recettes et les dépenses (cf article 2). Un modèle (Modèle Bilan Financier GPR.xls).est joint à ce document. Ce bilan financier est à adresser au Trésorier du Comité Départemental, accompagné des recettes et des justificatifs de dépenses **dans les 2 semaines suivant l'Open.**

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Tournoi retenu A B C

Le chèque libellé à l'ordre du Comité du Val de Marne du jeu d'Echecs.

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Tournoi retenu A B C

Le chèque libellé à l'ordre du Comité du Val de Marne du jeu d'Echecs.

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Tournoi retenu A B C

Le chèque libellé à l'ordre du Comité du Val de Marne du jeu d'Echecs.

Rédacteur : E. Roussel

Bilan Financier de l'étape n°: X du Grand Prix de Val de Marne saison 2018-2019					
Lieu: YYYYYYYY					
Nombre total de participants :		0			
	Seniors	Jeunes	Total	Inscriptions	
Tournoi des - 1100				0	
Tournoi des - 1500				0	
Tournoi des + 1500				0	
Total	0	0	0	0	
Bilan Financier :					
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>			
Coupes et médailles					
Goûter					
Arbitre					
Chèques					
Espèces					
<u>Total</u>	0,00 €	0,00 €			
<u>Bilan</u>	0,00 €				
Fait le :		L'organisateur:			